

DÉPARTEMENT D'ARIÈGE
COMMUNE DE LOUBAUT

NOMBRE DE MEMBRES : 7
Afférents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 7

Date de la convocation : 15 juin 2018

Qui ont pris part à la délibération : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2018-19**

Séance du 22 juin 2018

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
--

Le vingt-deux juin deux mille dix-huit, à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LOUBAUT, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramón BORDALLO, Maire.

Étaient Présents :

Monsieur BORDALLO Ramón, Monsieur Alain GOLDSTEIN , Monsieur François LACUISSE, Monsieur Patrick LESAGE, Monsieur Pierre CUFFINI.

Absents : Monsieur Lucas DEDÈS, Monsieur François CALATAYUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BESSAC.

OBJET : PROTECTION CONTRE LE VANDALISME DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES.

Le maire expose que de nombreux faits divers concernant les compteurs électriques sont racontés par les médias. Il semble que certaines entreprises changent les compteurs sans en avertir les occupants, occasionnant des risques matériels, psychologiques ou autres.

Afin de lutter contre cette délinquance de la part d'entreprises qui mènent des actions parfois violentes, le maire propose de protéger les compteurs et de mettre en place un système mécanique qui permette la relève du compteur sans pouvoir l'enlever.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Figureront au registre les signatures des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Ramón BORDALLO.

REÇU

27 JUIN 2018

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Girons
Le 22 juin 2018
Et publication ou notification
Du 22 juin 2018

